



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

ANNEXE AU PROCES VERBAL N° 08

RECOURS

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DE COUPE – ANTENNE DE DIEPPE

Réunion restreinte du : 28 novembre 2017

A : 14 h 00

Lieu : Sièg

e du DFSM - Antenne de Dieppe

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres présents : MM Gérard LELIEVRE, Jean Luc Tiret.

§§§§

COUPE JEAN MERAULT

Homologation du 2^{ème} tour, matchs joués le 12 novembre 2017.

PLATEAU AS 2 / CA LONGUEVILLE

Match non joué pour impraticabilité du terrain.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 14 h 30.

ES SAINT ANTOINE / US LES LOGES

Match non joué suite à un arrêté municipal.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 14 h 30.

AS MONTIVILLIERS 2/ LILLEBONNE US 2

Match non joué pour impraticabilité du terrain.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 14 h 30.

FC ROUEN SAPINS GRAND MARE 2 / DEVILLE MAROMME 3

Match non joué pour impraticabilité du terrain.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 14 h 30.

SS GOURNAY / AS LA FRENAYE

Une amende de 17€ est infligée à SS GOURNAY pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



FC BONSECOURS SAINT LEGER 2 / DARNETAL O

Une amende de 17€ est infligée à FC BONSECOURS SAINT LEGER pour non utilisation de la feuille d'arbitrage correspondant à la rencontre concernée.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

AS GOURNAY 2 / ASCJ KURDISTAN

Une amende de 17€ est infligée à AS GOURNAY pour non utilisation de la feuille d'arbitrage correspondant à la rencontre concernée.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

FC SAINT AUBIN 2 / US HOUPEVILLE 2

Une amende de 17€ est infligée à FC SAINT AUBIN pour non utilisation de la feuille d'arbitrage correspondant à la rencontre concernée.

Une amende de 5€ est infligée à FC SAINT AUBIN pour une licence manquante (délégué).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

COUPE ANDRE CAILLOT

ES SAINT ANTOINE 2 / AS LA FRENAYE 2

Match non joué suite à un arrêté municipal.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 12 h 30.

ALLOUVILLE BELLEFOSSE 2 / SASSETOT THEROULDEVILLE 2

Match non joué pour impraticabilité du terrain.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 14 h 30.

FC GRAINVILLE LA TEINTURIERE / US SAINTE COLOMBE

Match non joué pour impraticabilité du terrain.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 14 h 30.

FC LOUVETOT / US VEAUVILLE LES BAONS

Match non joué pour impraticabilité du terrain.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 14 h 30.

ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 2 / AS FAUVILLE 3

Match non joué pour impraticabilité du terrain.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 14 h 30.

ASL SAINT PAER / US DOUDEVILLE 2

Match non joué pour impraticabilité du terrain.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 14 h 30.



US HERICOURT 2 / FC HATTENVILLE COEUR DE CAUX

Match non joué suite à un arrêté municipal.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 14 h 30.

CASEG SAINT RIQUIER ES PLAINS / AS SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE 2

Réserves de CASEG SAINT RIQUIER ES PLAINS, non confirmées, non recevables en la forme.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

AS SAINT JEAN DE LA NEUVILLE / OH TREFILERIE-NEIGES 4

Réserves de AS SAINT JEAN DE LA NEUVILLE, confirmées.

Le dossier a été transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, conformément aux prescriptions de l'article 10 des RG de la LFN. La rencontre est placée en instance d'homologation.

US SAINT JACQUES SUR DARNETAL / CLERES NORD OUEST

Une amende de 17€ est infligée à US SAINT JACQUES SUR DARNETAL pour non utilisation de la feuille d'arbitrage correspondant à la rencontre concernée.

Une amende de 5€ est infligée à US SAINT JACQUES SUR DARNETAL pour une licence manquante (arbitre assistant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

FC SAINT ETIENNE 3 / ES SAINT AUBIN CELLOVILLE

Forfait non déclaré de l'équipe de ES SAINT AUBIN CELLOVILLE

La commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu à ES SAINT AUBIN CELLOVILLE au profit de FC SAINT ETIENNE 3 qui se trouve ainsi qualifié pour le prochain tour de la coupe André CAILLOT
- inflige une amende de 165€ à ES SAINT AUBIN CELLOVILLE en application des droits et pénalités du DFSM.
-

ES ARQUES 3 / NEUVILLE AC 2

Une amende de 17€ est infligée à NEUVILLE AC 2 pour non utilisation de la feuille d'arbitrage correspondant à la rencontre concernée, en effet la rencontre ayant été inversée suite à un arrêté municipal sur le terrain de NEUVILLE, celui ci aurait dû ramener la feuille d'arbitrage.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

ES AUMALE 2 / FC CRIQUIERS

Réserves de FC CRIQUIERS, non confirmées, non recevables en la forme.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§



HOMOLOGATION DES MATCHS DE COUPE – ANTENNE DE ROUEN

Réunion restreinte du : 23 novembre 2017

A : 17 h 00

Lieu : siège du D.F.S.M. à Bois-Guillaume

Présidence : M. Pierre LECORNU

Membres présents : Mme Yvette BOTTE, MM Gérard DEMARRE, André MAROLLE, Michel MOGIS.

COUPE ROBERT BALLUET

Homologation du 2^{ème} tour, joué le 12 novembre 2017.

DARNETAL O 3 / ISNEAUVILLE FC 2

Une amende de 5€ est infligée à l'O DARNETAL pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

AS MARE AU CLERC / LITTORAL FC

Une amende de 5€ est infligée à AS MARE AU CLERC pour une licence manquante (joueur ou dirigeant)

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

AS MARTAINVILLE EPREVILLE / VILLERS ECALLES

Une amende de 17€ est infligée à AS MARTAINVILLE EPREVILLE pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SAINT RIQUIER ES - PLAIN / US SAINT LAURENT EN CAUX

Match non joué pour impraticabilité du terrain.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.

US CAILLY / FC YERVILLE

Match non joué pour impraticabilité du terrain.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.

US DE BOLBEC / US NORMANVILLE

Match non joué pour impraticabilité du terrain.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.

ANGERVILLE L'ORCHER / US LES LOGES

Match non joué pour impraticabilité du terrain.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.

FC MARTIN EGLISE / US ENVERMEU

Match non joué pour impraticabilité du terrain.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.

AS SAINT AUBIN DE ROUTOT / FC SAINT SAUVEUR

Match non joué pour impraticabilité du terrain.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



GRAINVILLE YMAUVILLE / US VEAUVILLE LES BAONS
Match non joué pour impraticabilité du terrain.
La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.

MANEGLISE / ES DU MONT GAILLARD
Match non joué pour impraticabilité du terrain.
La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.

SAINT MACLOU DE LA BRIERE / AS FROBERVILLE
Match non joué pour impraticabilité du terrain.
La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.

FC SAINT CLAIR/MONTS / GRAND COURONNE FC
Match non joué pour impraticabilité du terrain.
La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.

SAINT MARTIN AUX BUNEAUX / CO FONTAINE- LE- DUN
Match non joué pour impraticabilité du terrain.
La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.

FC OFFRANVILLE / US GREGES
Match non joué pour impraticabilité du terrain.
La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.

AS LANQUETOT / AS DE LA CERLANDE
Match non joué pour impraticabilité du terrain.
La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.

US SAINTE MARIE DES CHAMPS / CMS OISSEL
Match non joué pour impraticabilité du terrain.
La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.

SAINT PAËR / US HOUPEVILLE
Match non joué pour impraticabilité du terrain.
La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.

FC TOUFFREVILLE LA CORBELINE / FC BOOS
Match non joué pour impraticabilité du terrain.
La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.

AS NORVILLE / AS DE MONTIVILLIERS
Match non joué pour impraticabilité du terrain.
La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.

SC PORTE OCEANE / LE HAVRE CAUCRIAUVILLE S
Match non joué pour impraticabilité du terrain.
La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.



AS GRAVILLE / US CAP DE CAUX

Match non joué pour impraticabilité du terrain.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.

CSS MUNICIPaux LE HAVRE / RC ROLLEVILLE

Match non joué pour impraticabilité du terrain.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre, à 10h00.

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DE COUPE – ANTENNE DU HAVRE

Réunion restreinte du : 20 novembre 2017

A : 17h30

Lieu : siège du DFSM – Antenne du Havre

Présidence : M. Jean Marc VAUTIER

Membres Présents : Mme Marie Rose CASTEL, MM. Jean Pierre LEVEE, Michel DELAHALLE, Thierry BLONDEL.

COUPE VÉTÉRANS ANDRÉ STRAPPE

Homologation du 1^{er} tour, joué le 22 octobre 2017

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Homologation du 2^{ème} tour, joué le 12 novembre 2017

AL DEVILLE MAROMME11 / US SAINT JACQUES SUR DARNETAL

Amende de 7€ à AL DEVILLE MAROMME : manque banc de touche.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

RC CAUDEBEC 11 / AL TOURVILLE LA R FC 11

Amende de 7€ à AL TOURVILLE LA R FC : manque banc de touche.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

FC NORD OUEST 11 / LE HAVRE AC 6

Amende de 7€ à FC NORD OUEST : manque banc de touche.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

AS CANTON D'ARGUEIL 11 / COLLEVILLE-ANGERVILLE 1

Amende de 7€ à COLLEVILLE-ANGERVILLE : manque banc de touche.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

FUSC BOISGUILLAUME 11 / VIEUX MANOIR 11

La rencontre est reportée au 17 décembre 2017.



HAVRE CS TRANSAT 1 / OH TREFILIERIE-NEIGES 7
La rencontre est reportée au 17 décembre 2017.

ASSAINT ADRESSE-BUT 3 / ES SAINT AUBIN CELLOVILLE 11
La rencontre est reportée au 17 décembre 2017.

US de BOLBEC 4 / FC MANEGLISE 4
La rencontre est reportée au 17 décembre 2017.

CO CLEON 11 / GCO BIHOREL 11
La rencontre est reportée au 17 décembre 2017.

U FONTAINE 3 / AS BUCHY 11
La rencontre est reportée au 17 décembre 2017.

AS ANGERVILLE O 4 / A MALAUNAY 11
La rencontre est reportée au 17 décembre 2017.

HERICOURT-E-C 11 / SAINT PIERRAISE FC 11
La rencontre est reportée au 17 décembre 2017.

OUVILLE L'ABBAYE 11 / TOUSSAINT 11
La rencontre est reportée au 17 décembre 2017.

SAINT ROMAIN AC 5 / CA HARFLEUR BEAULIEU 4
La rencontre est reportée au 17 décembre 2017.

ES POINTE DE CAUX 3 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 11
La rencontre est reportée au 17 décembre 2017.

S DE GRAND QUEVILLY 11 – LE TRAIT//DUCLAIR 13
La rencontre est reportée au 17 décembre 2017.

YEBLERON 11/TOURVILLE –ARQUES11
La rencontre est reportée au 17 décembre 2017.

GASEG SAINT RIQUIER 12 / FC BOOS 11
Forfait déclaré de l'équipe de FC BOOS 11.
La commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu au FC BOOS 11 au profit de GASEG SAINT RIQUIER 12 qui se trouve ainsi qualifié pour le prochain tour de la coupe vétéran André STRAPPE.
- inflige une amende de 110€ au FC BOOS 11 en application des droits et pénalités du DFSM.



ATHLETI'CAUX FC 4 / SC PETIT COURONNE 11

Forfait déclaré de l'équipe de ATHLETI'CAUX FC 4.

La commission, jugeant en 1ère instance,

- donne match perdu à ATHLETI'CAUX FC 4 au profit de SC PETIT COURONNE 11 qui se trouve ainsi qualifié pour le prochain tour de la coupe vétéran André STRAPPE.
- inflige une amende de 110€ à ATHLETI'CAUX FC 4 en application des droits et pénalités du DFSM.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

**Le Président de la Commission,
Laurent LEFEBVRE**

**Le Secrétaire de la Commission,
Jean Luc TIRET**